

syndicat mixte de la vallée du thouet

Une année de travaux et d'études

Le comité syndical du Syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT), réuni mercredi 9 février, a voté son budget 2022 avec 591.000 € en fonctionnement et 607.700 € en investissement. La cotisation demandée aux communautés de communes est maintenue à 2,90 € par habitant.

2022 sera marquée par le lancement de l'étude de la reprogrammation du contrat territorial en milieux aquatiques pour 2023-2028, signé avec l'Agence

de l'eau. Le SMVT s'engagera aussi sur la réalisation des travaux d'enlèvement d'embâcles et de plantes envahissantes ; sur la restauration des berges pour la pose de clôtures et sur l'aménagement d'abreuvoirs en lien avec les éleveurs ; sur l'étude et les travaux de renaturation du plan d'eau d'Empince, au Tal-lud ; sur le retrait des clapets de Rochette à Parthenay ; sur l'étude de la chaussée de Crevant à Thouars ; sur l'étude de l'état de la population des écre-

visses à pattes blanches dans la zone Natura 2000 Thouet amont. Concernant les actions de développement touristique et de valorisation de la vallée, le SMVT s'attache à poursuivre l'entretien et l'animation du réseau autour du vélo en vallée du Thouet et à réaliser une étude opérationnelle ; à mettre en œuvre la deuxième tranche du parcours artistique à Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup ; et à la réalisation du Printemps du Thouet, d'avril à juin.